

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 10 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  N ° CIAS-23/2023	L'an deux mille vingt-trois, <b>le vingt-sept juin à 18h30</b> , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT  Date de convocation : 16/06/2023  Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Florence POZZO, Sandrine TASSET MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL  Pouvoir : Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à Philippe JACQUESON Mme Carine DUVERNOIS donne pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT Mme Marie-Chantal FIGUET donne pouvoir à Jean-Pierre LONG Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Sophie COLAS  Absents excusés : Mme Isabelle DREVET  Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.

**Objet : EHPAD – DM n°1 EPRD 2023**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la décision modificative relative à l'EPRD 2023

L'EHPAD du Val des Ussets a reçu récemment ses arrêtés de tarification pour la dotation soins et la dotation dépendance 2023, ainsi que pour le tarif hébergement.

Les recettes allouées par les autorités de tarification apportent des modifications au niveau des produits de la tarification qui conditionnent également l'affectation des charges.

De ce fait, la section d'exploitation de l'EPRD 2023 de l'EHPAD sera répartie comme suit :

Pour les charges :

Un total de 4 302 339,77 € réparti comme suit :

- 905 830,00 € pour le groupe 1, dépenses afférentes à l'exploitation courante
- 2 934 233,48 € pour le groupe 2, dépenses afférentes au personnel
- 462 276,29 € pour le groupe 3, dépenses afférentes à la structure

Pour les recettes :

Un total de 4 302 339,77 € réparti comme suit :

- 4 185 894,00 € pour le groupe 1 produits de la tarification
- 116 306,31 € pour le groupe 2, autres produits relatifs à l'exploitation
- 139,46 € pour le groupe 3, produits exceptionnels

Le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD 2023 de l'EHPAD intègre les données du PPI validé par le département pour le projet de construction.

Il sera réparti comme suit :

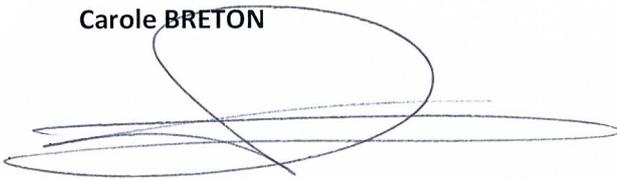
Pour les ressources : un montant total de 6 265 165,00 €

Pour les emplois : un montant total de 2 294 306,53 €

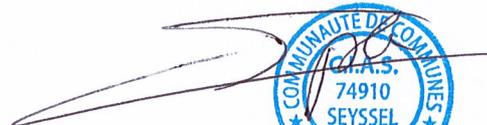
*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**La Secrétaire de séance,  
Carole BRETON**



**Pour le Président,  
Le vice-Président,  
André-Gilles CHATAGNAT**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*